

Publication des taux des Obligations d'épargne de l'Ontario 2012

Le gouvernement McGuinty offre aux Ontariennes et Ontariens des options de placement solides qui favorisent la croissance économique

NOUVELLESLe 1^{er} juin 2012

La province a annoncé les taux d'intérêt concurrentiels de la série 2012 des [Obligations d'épargne de l'Ontario](#), qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 juin 2012.

Voici les taux d'intérêt établis pour les Obligations d'épargne de l'Ontario 2012 :

- Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à **taux accélérateur** sont de 1,25 pour cent cette année, 1,50 pour cent la deuxième année, 1,75 pour cent la troisième année, 2,00 pour cent la quatrième année et 2,25 pour cent la dernière année
- Taux d'intérêt des **obligations à taux fixe** :
 - 1,50 pour cent pour les obligations de trois ans à taux fixe
 - 2,80 pour cent pour les obligations de dix ans à taux fixe
- Les **obligations à taux variable** de trois ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 1,25 pour cent durant la première année.

Le taux d'intérêt applicable aux obligations à taux variable est en vigueur du 21 juin 2012 au 20 juin 2013 dans le cas des obligations des séries 2009 à 2012. Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2006 à 2008 a également été fixé aujourd'hui à 1,25 % et demeurera en vigueur du 21 juin 2012 au 20 décembre 2012.

CITATIONS

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario permettent aux Ontariennes et Ontariens d'investir chez eux et de soutenir des services de grande importance, comme l'éducation et la santé. Ils peuvent ainsi pleinement apprécier cette tranquillité d'esprit que procure le fait de savoir qu'ils effectuent un placement sûr, sécuritaire et entièrement garanti par la province, tout en contribuant à la vigueur de l'économie de la province en vue d'un avenir meilleur. »

— [Dwight Duncan, Ministre des Finances](#)

FAITS EN BREF

- Le capital et les intérêts sont entièrement garantis par la province de l'Ontario.
- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.
- Les obligations suivantes arriveront à échéance le 21 juin 2012 : les obligations de 2005 à taux variable, de 2007 à taux accélérateur, et de 2009 (3 ans) à taux fixe. Les

acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les réinvestissant dans des Obligations d'épargne de l'Ontario 2012.

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont vendues en Ontario depuis 1995.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Vous aimeriez acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario? Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

[Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourraient rentabiliser votre investissement.

RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS SEULEMENT :
Aly Vitunski, Bureau du ministre, 416 325-9819
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/nouvelles-finances
Available in English